## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 28 janvier 2016

## Accord sur le barème des salaires minimaux des ingénieurs et cadres pour 2016

L'UIMM et les organisations syndicales de la métallurgie se sont réunies aujourd'hui pour négocier le barème des appointements minimaux des ingénieurs et cadres pour 2016.

Un accord prévoyant une augmentation du barème de 0,6% a été signé par 2 organisations syndicales : la CFE-CGC et FO.

La CFTC, la CGT et la CFDT ont déclaré ne pas être signataires de ce texte.

Cette augmentation est justifiée par un contexte économique qui reste difficile pour la majeure partie des entreprises.

A cette occasion, Alexandre Saubot, Président de l'UIMM, a salué : « un accord qui envoie un signal positif à la veille d'un programme ambitieux de négociation dans la branche. »

## À propos de l'UIMM:

L'UIMM représente 43 000 entreprises des industries technologiques, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 12 fédérations professionnelles et 64 chambres syndicales territoriales.



@uimm

